

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3219

27 novembre 2015

### SOMMAIRE

Alternative Petroleum Technologies S.A. ....	154509	Solver S.A. ....	154505
Arm Holding S.A. ....	154510	SPX Clyde Luxembourg S.à r.l. ....	154505
Atlantis International 2 S.A. ....	154505	Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF .....	154505
Castle Services S.à r.l. ....	154506	Themis Luxembourg .....	154506
CHC Helicopter (4) S.à r.l. ....	154504	Thibault S.A., SICAV-SIF .....	154506
CHC Helicopter (5) S.à r.l. ....	154508	Thibault S.A., SICAV-SIF .....	154506
HOPI S.A. ....	154500	TIMONE Multi-Asset - Single Manager ....	154507
Menaco Invest S.A. ....	154511	TLM Ares S.à r.l. ....	154507
Novalux Investment S.A. ....	154501	Transp.AK .....	154508
OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l. ....	154512	TR-AX Trailers S.à r.l. ....	154508
P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA .....	154507	Tripolis Holdings S.à r.l. ....	154499
RKB Holdings .....	154490	TVH S.A. ....	154509
Rolunda S.A. ....	154512	Twain 1235 AG S.A. ....	154509
RPO King S.C.A. ....	154479	Twain 1235 AG S.A. ....	154509
Saham Réassurance Luxembourg S.A. ....	154470	Valora Luxembourg S.à r.l. ....	154510
Saluki S.A. ....	154466	Vanadium Investment S.à r.l. ....	154510
SIPL Finco S.à r.l. ....	154499	VaxCure S.à r.l. ....	154510
SIPL Investments S.à r.l. ....	154500	Venus Finance S.à r.l. ....	154511
Sirenis S.A. ....	154500	Verdi Luxembourg S.à r.l. ....	154511
Sislark Property S.à r.l. ....	154501	Vipax S.C.A., SICAV-FIS .....	154511
S.L.G.O. S.A. ....	154470	Viva Telecom (Luxembourg) S.A. ....	154512
Sobimo S.à r.l. ....	154503	Vorotan Holding .....	154512
Société de Participations Innofi S.A. ....	154504		

**Saluki S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14-, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 156.576.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of September.

before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Saluki S.A.", a société anonyme having its registered office in 14, rue Auguste Lumière, L - 1950 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under number 156576, incorporated pursuant to a deed dated 28 October 2010 of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2747 of 14 December 2010, (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated 10 December 2010 of Maître Léonie GRETHEN, above named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 377 of 25 February 2011.

The meeting is presided by Mr Efsio MURA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Efsio MURA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of article 3 of the by-laws related to the corporate object of the Company, which henceforth will read as follows:

**English version**

“ **3.1.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

**French version**

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. The present shareholders meeting has been convened by registered letter sent to all the shareholders on 18 September 2015.

IV. As appears from the attendance list, out of the four hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-five (429,975) class A shares and forty-two thousand and twenty-five (42,025) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in issue, all in registered form, 422,475 (89.51%) shares are present or represented at the Meeting. The Chairman declares that the present Meeting was regularly convened, that the quorum required by article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended is reached, and that the Meeting is therefore regularly constituted and can deliberate on all the items of the above named agenda.

After deliberation, the following sole resolution is taken unanimously:

*Sole resolution*

The meeting decides to amend article 3 of the by-laws related to the corporate object of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **3.1.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,  
se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Saluki S.A.», ayant son siège social à 14, rue Auguste Lumière, L - 1950 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 156576, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2010 par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2747 du 14 décembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2010 suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 377 du 25 février 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Efisio MURA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Efisio MURA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

“ 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may further invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

#### **Version française**

« 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 18 septembre 2015.

IV. Il ressort de la liste de présence que sur toutes les quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze (429.975) actions de classe A et quarante-deux mille vingt-cinq (42.025) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune émises, toutes sous forme nominative, 422,475 (89.51%) sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Le président déclare que la présente assemblée a été régulièrement convoquée, que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales est atteint, et que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour préindiqué.

Après délibération, la résolution unique suivante est adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. MURA, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015166587/215.

(150183403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Saham Réassurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166585/9.

(150182572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**S.L.G.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 200.509.

## STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) L Capital Management S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au 22, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, R.C.S. Paris numéro 2000 B 18475, agissant dans sa qualité de société de gestion du Fond Professionnel de Capital Investissement F.P.C.I. L Capital 3;

2) L Capital Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B169111;

toutes deux ici représentées par Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 28 septembre 2015.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que les parties pré-mentionnées ont l'intention de constituer en tant qu'actionnaires ou avec toute autre personne qui deviendrait actionnaire de la société à l'avenir.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de «S.L.G.O. S.A.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

La société peut établir des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société à son siège social ou la communication de ce siège à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle demeurera, nonobstant ce transfert provisoire, une société luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et / ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société.

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le

contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euro) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Un registre d'actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions ainsi que l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des d'actionnaires.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession enregistrée dans le registre des actionnaires datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre d'actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Le capital autorisé est fixé à EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) qui sera représenté par 40.000.000 (quarante millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le délégué à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs. La convocation doit être adressée aux administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure de la réunion, sauf en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les décisions du conseil d'administration seront valablement adoptées par la majorité des votes des membres présents en personne ou par mandataire.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales des actionnaires doivent être convoquées par le conseil d'administration au moyen d'une convocation incluant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. En cas d'urgence, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation, à la condition que tous les actionnaires soient présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Les assemblées générales des actionnaires autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes conditions pour participer aux assemblées générales le cas échéant, selon les lois applicables.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.



L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant 50% au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 18.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 19.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société.

En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 21.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les cinquante mille (50.000) actions comme suit:

F.P.C.I. L Capital 3, précitée, représentée par sa société de gestion L Capital Management S.A.S., pré-désignée: quarante-cinq mille (45.000) actions;

L Capital Luxembourg S.A., précitée: cinq mille (5.000) actions;

Total: cinquante mille (50.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.600,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Massimo LONGONI, né à Como, Italie, le 6 décembre 1970, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schro-bilgen, L-2526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Daniel PIETTE, né à Achery, France, le 28 juin 1945, demeurant professionnellement au 22, avenue Montaig-ne, 75008 Paris, France;

- Monsieur Yves FOURCHY, né à Celles-sur-Plaine, France, le 6 août 1946, demeurant professionnellement au 22, avenue Montaig-ne, 75008 Paris, France.

- Monsieur Philippe FRANCHET, né à Neuilly sur Seine, France, le 30 août 1965, demeurant professionnellement au 22, avenue Montaig-ne, 75008 Paris, France.

Monsieur Massimo LONGONI prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Deuxième résolution*

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à nommer et décide de nommer en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société: Monsieur Massimo LONGONI prénommé.

Son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

#### *Troisième résolution*

ERNST & YOUNG SERVICES S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B69847, est désigné comme réviseur d'entreprises agréé en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du réviseur est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

**Follows the English version of the preceding text:**

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTYEIGHTH DAY OF SEPTEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) L Capital Management S.A.S., a company incorporated under the laws of France, with registered office in avenue Montaigne, 22, 75008 Paris, France, R.C.S. Paris number 2000 B 18475, acting in his capacity of management company of the Fond Professionnel de Capital Investissement F.P.C.I. L Capital 3;

2) L Capital Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B169111;

both duly represented by Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

by virtue of two proxies delivered 28 September 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which they intend to organise as shareholders or with any person who may become shareholder of the company in the future.

### **Denomination - Registered Office - Duration - Object**

**Art. 1.** It is hereby established a Luxembourg company, in the form of a "société anonyme".

It exists under the name of «S.L.G.O. S.A.».

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company has as its object the participation, in any form whatsoever, in all Luxembourgish and foreign businesses, the acquisition of all titles and rights, through participation, contribution, subscription, underwriting or option to buy and by any other means, among them being the acquisitions of patents and licenses, their management and their development in all forms of financial, administrative, commercial and consulting assistance, as well as all operations connected directly or indirectly to its object, especially borrowing with or without guarantee and in all currencies through issue obligations which would equally be able to be converted and / or subordinated and granting loans or guarantees to companies in which it will take interests, without these are substantial or any company that would be a direct or indirect shareholder, or any company belonging to the same group of the company.

For the purposes of this section, a company shall be considered as belonging to the same group as the company if that other company directly or indirectly owns, is owned by, controlling, controlled by or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the company. A company shall be deemed to control another company if it owns, directly or indirectly, all or a substantial part of the total share capital of the company or has the power to direct or advise the management and policies of the another company, whether the means of holding shares conferring a right to vote, by contract or otherwise.

Moreover, the company can effect all commercial operations, finance, movable and immovable connecting directly or indirectly to its object or susceptible to facilitate the realization of it.

**Art. 4.** The company is established for an unlimited duration.

It can be dissolved by decision of the extraordinary general meeting of shareholders deciding in the same way as when the articles of incorporation are amended.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 50,000 (fifty thousand euro) represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

All the shares are in registered form.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The authorized capital of the company is fixed at EUR 40,000,000 (forty million euro) to be divided into 40,000,000 (forty million) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

**Art. 6.** The company recognizes only one owner per share. If the title is held by several persons or if it is subject to a usufruct or a pledge, the company has the right to suspend the exercise of rights attached thereto until only one person is designated as being the owner of those rights.

**Art. 7.** The company is managed by a board of directors composed of 3 members at least, shareholders or not. The company is committed in any hypothesis by the joint signature of 2 directors and regarding the daily management, by the person in charge of the daily management, without prejudice to special delegations.

The operations of the company are surveyed by one or several auditors, shareholders or not.

The directors and the auditors are appointed by the general meeting of the shareholder who fix their number and the duration of their mandate and can revoke them at any time. They are re-elected. In the case where no period has been fixed by the general meeting for the nomination of these organs, these organs are appointed for a period of one year.

The mandates cannot, without re-election exceed a period of six years.

They end immediately after the ordinary general meeting of the year of their expiration.

In the case of a vacancy of a post of a director appointed by the general meeting, the directors remaining so appointed have the right to temporarily fill such vacancy; in this case the general meeting proceeds with definitive election at its first meeting.

**Art. 8.** The board of directors must elect a chairman among its members. It can elect one or several vice chairman. In the case of absence of the chairman or of a vice chairman, the directors present will replace the director designated for this purpose.

**Art. 9.** The board of directors meets on the convocation of the chairman of the board or of the vice president or of two directors. Such convocation shall be made at least twenty four (24) hours prior to the meeting, except in case of urgency.

The meetings take place in the place and on a day and time designated in the notice of the meeting.

The board of directors can meet and decide validly without a prior convocation, every time that all the directors are present or represented and consent to deliberate on the objects of the agenda.

The board of directors can validly decide only if 50% at least of its members participate in the deliberation voting personally or by proxy. The deliberation can equally take place by way of telephone or videoconference.

The mandate can only be given to another director. A director can represent several of his colleagues. Decisions of the board of directors shall be validly adopted by a majority vote of the members present in person or by proxy.

In the case where the vote would be expressed in writing or by means of telegram, telex or telecopy, the resolutions must collect unanimity of the directors.

A signed written decision by all the directors is also regulated and valid as if it had been adopted by a meeting of the board of directors duly convened and held. Such decision would be able to be documented by one or several separate documents having the same content, each signed by one or several directors.

**Art. 10.** The deliberations of the board of directors are recorded in minutes signed by two directors.

**Art. 11.** The board of directors is vested with the broadest powers to accomplish all acts of disposal and administration in the interests of the company, with the exception of all operations which are exclusively for the general meeting of shareholders.

All the powers which are not expressly reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or by the articles of association of the company for the general meeting, will be within the competence of the board of directors.

It may, in particular, and without that the designation which follows is restrictive, draft and enter into all contracts and documents necessary to the execution of any business or operations concerning the company, release, decide on all inputs, give valid discharge, carry and authorize any withdrawals, even borrow through bond issues.

**Art. 12.** The board of directors can delegate all or part of its powers regarding the daily management, to one or several persons, shareholders or not, for which it fixes the conditions for the exercise of the powers by the signatories accredited by it, as well as the special remuneration attaching to those delegations.

The board of directors can also give special powers to one or several persons of its choice, director or not.

**Art. 13.** Any general meeting of shareholders shall be convened by the board of directors pursuant to a notice given by the board of directors setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the shareholder register. In case of urgency, a general meeting can be held without any convening notice, provided that all shareholders are present or represented and have knowledge of the agenda of the meeting.

The general meeting of shareholders other than the ordinary general meeting takes place either at the registered office or in another place indicated in the convening notice made by the board of directors.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by any other electronic means as his proxy, another person who need not to be a Shareholder.

The board of directors may determine any further conditions that must be fulfilled in order to take part in the general meetings and as permitted under any applicable laws.

The meeting designates the chairman of the meeting who can be the chairman of the board of directors, a director or a person chosen by the meeting. The chairman of the meeting presides over the office and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for the drafting of the minutes of the meeting.

The meeting designates a scrutineer who can be a shareholder or not.

The annual general meeting and the annual general meetings to be held extraordinarily take the decisions by simple majority of the votes.

**Art. 14.** The general meeting has the broadest powers to do or ratify all the acts which are in the interest of the company.

**Art. 15.** The balance sheet surplus, net of general expenses and running costs, social charges and amortization constitute the profit of the company.

On the net profit so determined, 5% is to be assigned to the formation of the legal reserve; this allocation shall cease to be obligatory when the funds of the reserve reach a tenth of the capital.

The allocation of the net profit shall be determined annually upon proposition of the board of directors by the general meeting.

This allocation may include the payment of dividends, the creation or supply of reserve funds, provisions, retained earnings and amortization of capital without the stated capital being reduced.

Dividends are paid at places and times determined by the board of directors. The general meeting can authorize the board of directors to pay the dividends in all other currencies other than that in which the balance sheet is prepared and to determine the conversion rate of the dividend in the currency of payment.

The board of directors can pay interim dividends under the conditions and in the manner prescribed by law.

**Art. 16.** The general meeting hears the reports of directors and auditors and discusses the annual accounts.

After the adoption of the annual accounts, the general meeting decides by a special vote on the discharge of the directors and auditors. This discharge is valid only if the balance sheet contains no omission or false indication concealing the real situation of the company, and with respect to acts done outside the articles of association, unless specifically mentioned in the convening notice.

**Art. 17.** The extraordinary general meeting can modify any provisions of the articles of association. The convening notices are made in the form prescribed for the ordinary general meetings.

The extraordinary general meetings are properly constituted and validly deliberate only insofar as they are composed of a number of shareholders or special mandatory shareholders representing at least 50% of the share capital and that the agenda indicates the proposed changes of the articles of association and, if applicable, the text which relates to the object or the form of the company.

If the first of these conditions is not filled, a new meeting can be called by the board of directors, in the same form; this convening notice reproducing the agenda and indicating the date and the result of the preceding meeting.

The second meeting validly deliberates regardless of the quorum present.

In both meetings, resolutions, to be valid, must meet at least two-third majority of the votes of shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 18.** The general meetings, both ordinary and extraordinary, can be validly held and can validly decide, without prior notice, whenever all the shareholders are present or represented and consent to deliberate on the objects on the agenda.

**Art. 19.** At any time the extraordinary general meeting can decide, upon proposition of the board of directors, to dissolve the company. In the case of dissolution of the company, the extraordinary general meeting determines the procedure of liquidation and appoint one or several liquidators whose mission is to realize all the movable and immovable assets of the company and extinguish liabilities.

On the net assets resulting from the liquidation after all the liabilities are discharged, a necessary sum will be deducted to reimburse the amount of outstanding shares. Any surplus will be distributed pro rata between all the shares.

**Art. 20.** The financial year commences on the 1<sup>st</sup> day of January and finishes last day of December of every year.

**Art. 21.** The annual general meeting will take place at the registered office of the company on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of the month of June each year at 3 p.m- If this day is a holiday, the annual general meeting will take place on the first business day following, at the same time.

**Art. 22.** For all points not governed by the articles of association of the company, the parties will apply the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare to subscribe the fifty thousand (50,000) shares as follows:

F.P.C.I. L Capital 3, pre-named, here represented by its management company L Capital Management S.A.S., above named: forty-five thousand (45,000) shares;

L Capital Luxembourg S.A. pre-named: five thousand (5,000) shares;

Total: fifty thousand (50,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of FIFTY THOUSAND EURO (50,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup> 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,600.-

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named appearing parties, represented as above stated, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at four (4).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016.

- Mr. Massimo LONGONI, born in Como, Italy, on December 6<sup>th</sup>, 1970 residing in rue Mathieu Lambert Schrobilgen, 10, L-2526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Daniel PIETTE, born in Achery, France, on June 28<sup>th</sup>, 1945 professionally residing in avenue Montaigne, 22, 75008 Paris, France;

- Mr. Yves FOURCHY, born in Celles-sur-Plaine, France, on August 6<sup>th</sup>, 1946, professionally residing in avenue Montaigne, 22, 75008 Paris, France.

- Mr. Philippe FRANCHET, born in Neuilly sur Seine, France, le 30 août 1965, professionally residing in avenue Montaigne, 22, 75008 Paris, France.

Mr. Massimo LONGONI previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

*Second resolution*

According to article 12 of the articles of association, the board of directors is authorized to appoint and decides to appoint Mr. Massimo LONGONI, pre-named, as managing director of the company. His mandate covering the ordinary management of the company, and expiring at the general meeting which will be held in the year 2016.

*Third resolution*

ERNST & YOUNG SERVICES S.A., having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B69847, is designated as auditor (réviseur d'entreprises agréé) in charge of auditing the accounts of the company. The mandate of the auditor shall be for one year and ending at the Annual General Meeting to be held in 2016.

*Fourth resolution*

The company's registered office is located in L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015166583/511.

(150182973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**RPO King S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 200.507.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) RPO Invest 1 SCSp, a société en commandite spéciale, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 195.472, represented by its general partner RPO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) RPO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, professional address in Junglisten, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established between "RPO GP S.à r.l.", subscriber of the Management Share as unlimited liability shareholder (the General Partner), "RPO Invest 1 SCSp" subscriber of the Ordinary Shares as limited liability shareholder, and all those who may become owners of the Management Share or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of "RPO King S.C.A." (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) represented by:



- (i) one (1) management share (the Management Share), and
- (ii) thirty-one thousand (31,000) class B ordinary shares (the Class B Shares).

The Company may also issue class A ordinary shares (the Class A Shares) and class C ordinary shares (the Class C Shares, and together with the Class A Shares, the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the Management Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share. All the Shares are in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the limited liability shareholders of the Company (the Limited Shareholders). The Limited Shareholders and the General Partner are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at fifty million thirty-one thousand and one Euro (EUR 50,031,001) and the General Partner is authorised without any further need of a decision by the general meeting of the Shareholders and without reserving preferential subscription right to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of fifty million (50.000.000) Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) as follows: thirty million (30,000,000) Class A Shares, nineteen million nine hundred ninety-nine thousand (19,999,000) Class B Shares and one thousand (1,000) Class C Shares.

5.3 The General Partner shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) to fifty million thirty-one thousand and one Euro (EUR 50,031,001.-),

- (i) by the creation and issuance of new Management Shares and/or Ordinary Shares;
- (ii) by determination of the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) by the record by way of a notarial deed for each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and amendment of article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (iv) by amendment to the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of Shareholders.

6.3 The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

#### **Art. 7. Conversion of Class B Shares.**

7.1 Any Class A Share shall automatically be converted into a Class B Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the transfer of such Class A Share to a holder of Class B Shares, subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.2 Any Class B Share shall automatically be converted into a Class A Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.3 The Class A Shares shall be converted into Class B Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Share for one (1) Class B Share.

7.4 The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.

7.5 Duties of the General Partner:

The Managing Shareholder is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and Class B Shares as provided in Articles 7.1 to 7.4 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 5 of these Articles by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

#### **Art. 8. Liability of the Shareholders.**

8.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 9. Management of the Company.**

9.1 The Company shall be managed by the General Partner.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the General Partner.

9.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

9.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

9.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

9.7 The General Partner may be removed without cause upon the affirmative vote of at least sixty five per cent (65%) of the votes validly cast by the holders of the Class A Shares (without the concurrence of the General Partner or Class B Shares). For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles, to validly decide on its removal.

Such general meeting of the Shareholders shall be convened upon the request of holders of Class A Shares representing at least sixty five (65%) of the Class A Shares in issue. The quorum for such meeting shall be a majority of the capital being present or represented. The general meeting of the Shareholders will be held no earlier than six (6) months after such request has been made to the Company.

The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Company), by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

(a) the quorum shall be a majority of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(b) in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the capital present or represented.

For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles, to validly decide on its removal.

In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend these Articles as described in article 12.8 hereof.

#### **Art. 10. Liability.**

10.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 9.3 and 9.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction

carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 11. Powers and Voting rights.**

11.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

11.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

##### **Art. 12. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

12.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

12.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

12.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

12.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

12.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or email to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

12.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

12.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.**

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, and statutory auditors of the Company.

13.3 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting on third Friday in September each year at 3:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

14.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

**VII. General provision**

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31, 2016.

*Subscription - Payment*

Thereupon,

RPO GP S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) management share in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one Euro (EUR 1.-).

RPO Invest 1 SCSp, renamed and represented as stated above declares to subscribe for Thirty-one thousand (31,000) class B ordinary shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty one thousand one Euro (EUR 31,001.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,550.-).

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- The following company is appointed as independent auditor of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

Mazars Luxembourg, having its registered office in L-2530 Luxembourg, 10A rue Henry M. Schnadt registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 159.962.

- The registered office of the Company is set in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) «RPO Invest 1 SCSp», une société en commandite spéciale, ayant son siège sociale L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.472, représenté par son associé commandité «RPO GP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.626 et ayant un capital social de EUR 12.500,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.626 et ayant un capital social de EUR 12.500,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### I. Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre «RPO GP S.à r.l.», souscripteur de l'Action de Commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), et «RPO Invest 1 SCSp» souscripteur d'Actions Ordinaires émises par la Société en qualité d'Actionnaire Commanditaire, ainsi que tous ceux qui détiendront des Actions de Commandité ou des Actions Ordinaires, une société en commandite par actions sous la dénomination de «RPO King S.C.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille et un euro (EUR 31.001,-) représenté par

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) trente et un mille (31.000) actions ordinaires de classe B (les Actions de Classe B).

La Société pourra également émettre des actions ordinaires de classe A (les Actions de Classe A) et des actions ordinaires de classe C (les Actions de Classe C, et conjointement avec les Actions de Classe A, les Actions Ordinaires).

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un euro des (EUR 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires). Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinquante millions trente et un mille et un euro (EUR 50.031.001,-) et l'Actionnaire Commandité est autorisé sans autre décision de l'assemblée générale des Actionnaires et sans réserver le droit de souscription préférentiel aux détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C, à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de cinquante million (50.000.000) Actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), repartit comme suit: trente millions Actions de Classe A, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille Actions de Classe B et mille Actions de Classe C.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé sans qu'il soit besoin d'une quelconque décision de l'Assemblée Générale avec la suppression du droit préférentiel de souscription pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille et un euro (EUR 31.001,-) à cinquante millions trente et un mille et un euro (EUR 50.031.001,-),

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions de Commandité et/ou Actions Ordinaires;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (iv) par la modification du registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

#### **Art. 7. Conversion des Actions**

7.1 Toute Action A sera automatiquement convertie en Action B sans intervention de l'Assemblée et /ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité, sous réserve du transfert de telles Actions A à un détenteur d'Actions B, et avec l'accord des titulaires d'Actions B.

7.2 Toute Action B sera automatiquement convertie en Action A sans intervention de l'Assemblée Générale et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité et avec l'accord des titulaires d'Actions A.

7.3 Les Actions A seront converties en Actions B conformément aux dispositions de l'Article 7.1 à un taux de conversion égal à une (1) Action A pour une (1) Action B.

7.4 Les Actions B seront converties en Actions A conformément aux dispositions de l'Article 7.2 à un taux de conversion égal à une (1) Action B pour une (1) Action A.

7.5 Devoirs de l'Actionnaire Commandité:

L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) déterminer si les conditions de conversion des Actions A et Actions B mentionnées à l'Article 7.1 à 7.4 sont remplies, (ii) enregistrer la conversion dans les registres de la Société, (iii) procéder à toute conversion des actions conformément à l'Article 7 et de constater les modifications subséquentes à l'Article 7 des Statuts devant un notaire Luxembourgeois, et (iv) tout faire (et notamment, mais pas uniquement, autoriser et donner pouvoir à toute personne) afin d'obtenir l'enregistrement de la modification à l'Article 5 des présents Statuts par voie d'acte notarié et la publication de cette modification.

#### **Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.**

8.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 9. Gestion de la Société.**

9.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

9.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

9.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

9.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

9.7 L'Associé Commandité peut être exclu sans faute en vertu d'une décision prise en ce sens par soixante-cinq pour cent (65%) des voix valablement exprimées des porteurs d'actions ordinaires de classe A (sans prise en considération des votes de l'Associé Commandité ou des porteurs d'actions ordinaires de classe B). Afin de dissiper tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité, telle que prévue par les présents Statuts, n'est pas requise pour valablement passer une la décision relative à son exclusion.

Une telle assemblée générale des Associés doit être convoquée à la demande des porteurs d'actions ordinaires de classe A représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) des actions ordinaires de classe A. Le quorum nécessaire à une telle assemblée doit être la majorité du capital. L'assemblée générale des associés sera tenue au plus tôt six (6) mois après qu'une telle demande ait été faite à la Société.

L'Associé Commandité peut aussi être exclu à tout moment pour faute (soit par exemple, dans le cas de fraude, négligence caractérisée ou mauvaise conduite volontaire telle que déterminé par un tribunal et résultant d'un désavantage économique certain pour la Société), par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des Associés selon les règles suivantes:

a) le quorum doit être de la majorité du capital émis par la Société. Si un tel quorum n'est pas présent, une seconde assemblée générale sera convoquée laquelle pourra valablement délibérer sans considérations de représentation du capital.

b) Dans chacune des assemblées, la résolution doit être approuvée par au moins deux tiers du capital présent ou représenté.

Afin de dissiper tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité, telle que prévue par les présents Statuts, n'est pas nécessaire à la validité de la décision sur son exclusion.

Dans le cas d'une exclusion de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés nommera un nouvel associé commandité par voie de résolution, tel que prévu dans les présents Statuts et décrit à l'article 12.8.

#### **Art. 10. Responsabilité.**

10.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.3 et 9.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.**

11.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

11.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

#### **Art. 12. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

12.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

12.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

12.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

12.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

12.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

12.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

12.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.



## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

## VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 mars 2016.

### *Souscription et Paiement*

Sur ces faits,

La société «RPO GP S.à r.l.», précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action de commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un euro (EUR 1,-).

La société «RPO Invest 1 SCSp», prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires de Classe B sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille et un euro (EUR 31.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

La société suivante est nommée réviseur d'entreprise agréé de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

Mazars Luxembourg, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A rue M. Henry Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.962, est nommée Réviseur d'Entreprise de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

Le siège social de la Société est établi au L-1136 Luxembourg, 1 Place d'Armes.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015166581/589.

(150182904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

#### **RKB Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.513.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Mr Anatoly MOTYLEV, manager of companies, born on August 11, 1968 in Moscow, Russia and residing at Rostovskaja nab. 5-154, 119121 Moscow, Russia;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

#### **Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is "RKB Holdings".

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also acquire, sell, borrow, lend, rent or otherwise dispose of movable or immovable properties of all kinds, providing that the Company has obtained corresponding authorizations where required by any applicable law. Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euros) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

## Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and at least one type B manager, one of which shall be the business license holder in the event that, and during the time period that, a business license granted to the Company is held by a manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

In addition, the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more managers and/or employees, who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company (the "Delegate(s)").

The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent(s) and or the Delegate(s) (if any), the duration of its representation as well as any other relevant condition of his/their duties.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by a proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented, including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meetings, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meetings may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an

inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Temporary provision*

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the 20,000 (twelve thousand) shares representing the entire share capital of the Company and having:

- a nominal value of EUR 1 (one Euro) each; and
- a global share premium attached thereto of an amount of EUR 4,980,000 (four million nine hundred eighty thousand Euros),

have been entirely subscribed by Mr Anatoly MOTYLEV, named above and fully paid up by way of a contribution in kind consisting of all the 1,000 (one thousand) shares it holds in Zapebi Holdings Limited, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Nikodimou Mylone 28, 3095 Limassol, Cyprus and registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 319202 ("CyprusCo") (the "Contributed Shares") for an amount of EUR 5,000,000 (five million Euros) (the "Contribution").

#### *Evaluation of the Contribution*

The value of the Contribution is set at EUR 5,000,000 (five million Euros).

Such contribution has been valued by Mr Anatoly MOTYLEV, named above, as sole founding shareholder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

*Effective implementation of the Contribution*

Mr Motylev Anatoly, prenamed, acting in its capacity as contributor, represented as stated here above, expressly declared that:

- (i) he is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights attached thereto;
- (vi) CyprusCo is duly organized and validly existing under the laws of Cyprus;
- (vii) to his knowledge, CyprusCo is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known by Mr. Motylev Anatoly on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the existence of the contribution of the Contributed Shares by Mr Anatoly MOTYLEV has been given to the undersigned notary.

Consequently, all the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid-up.

*Declaration of the sole shareholder*

Mr Anatoly MOTYLEV, prenamed, acting as sole founding shareholder of the Company, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of his liability, engaged as founding shareholder by reason of the Contribution, has expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

The notary declared that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr Anatoly MOTYLEV, manager of companies, born on August 11, 1968 in Moscow, Russia and residing at Rostovskaja nab. 5-154, 119121 Moscow, Russia, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de septembre,

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Monsieur Anatoly MOTYLEV, gérant de sociétés, né le 11 août 1968, à Moscou, Russie et résidant à Rostovskaja nab. 5-154, 119121 Moscou, Russie;

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «RKB Holdings».

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également acquérir, céder, emprunter, prêter, louer ou autrement disposer de biens meubles ou immeubles de toutes sortes, à condition que la Société ait obtenu les autorisations correspondantes lorsque celles-ci sont requises par toute loi applicable.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II - Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 20.000 EUR (vingt mille Euros), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

### Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B, dont au moins le porteur de l'autorisation d'établissement dans l'hypothèse où, et durant la période pendant laquelle, l'un des gérants est le porteur d'une autorisation d'établissement délivrée à la Société.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

En outre, la gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet égard peuvent être délégués à un ou plusieurs gérants et/ou employés, qui n'a/ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société (le(s) «Délégué(s)»).

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, détermine les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents et/ou du (des) Délégué(s) (s'il y a lieu), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de leur (s) fonction(s).

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

### Titre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.



Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

#### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes

annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

### *Disposition temporaire*

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Paiement*

La totalité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant:

- une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune; et
- une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 4.980.000 EUR (quatre millions neuf cent quatre-vingt mille Euros),

ont été entièrement souscrites par Monsieur Anatoly MOTYLEV, prénommé, et entièrement payées au moyen d'un apport en nature consistant en l'intégralité des 1,000 (mille) parts sociales qu'il détient dans Zapebi Holdings Limited, une société dûment constituée et valablement existante en vertu des lois de Chypre, ayant son siège social à Nikodimou Mylone 28, 3095 Limassol, Chypre et enregistrée auprès du Cyprus Registrar of Companies sous le numéro HE 319202 («Cyprus-Co») (les «Parts Sociales Apportés»), pour un montant de 5.000.000 EUR (cinq millions d'Euros) (l'«Apport»).

### *Evaluation de l'Apport*

La valeur de l'Apport est établi 5.000.000 EUR (cinq millions d'Euros).

Cet apport a été évalué par Monsieur Anatoly MOTYLEV, prénommé, en tant qu'associé fondateur unique, et conformément à une déclaration sur la valeur qui a été produite devant le notaire.

### *Mise en oeuvre effective de l'Apport*

Monsieur Anatoly MOTYLEV, en sa qualité d'apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) il est le propriétaire légale des Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attaches;
- (vi) CyprusCo est dûment constituée et existe valablement en en vertu des lois de Chypre;
- (viii) à sa connaissance, CyprusCo ne fait pas l'objet d'une quelconque procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de M. Motylev Anatoly à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (ix) pour autant que de besoin, tous les actes et formalités ont été accomplis et tous les consentements et accords nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (x) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'apport soit opposable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'apport des Parts Sociales Apportées par Monsieur Anatoly MOTYLEV a également été donnée au notaire instrumentant.

Par conséquent, l'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été souscrite et payée.

*Déclaration de l'associé unique*

Monsieur Anatoly MOTYLEV, prénommé, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagée en sa qualité de fondateur de la Société en raison de son Apport, a approuvé expressément la description de l'Apport, son évaluation ainsi que le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Le notaire a déclaré que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence les apports sont effectivement réalisés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Anatoly MOTYLEV, gérant de sociétés, né le 11 août 1968, à Moscou, Russie et résidant à Rostovskaja nab. 5-154, 119121 Moscou, Russie, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 septembre 2015. Relation GAC/2015/8304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015166576/495.

(150183203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Tripolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 41.011.728,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.961.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 30 septembre 2015, ont décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib, Paul Lawrence et Cédric Frisch en tant que gérants de Classe A de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de Classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tripolis Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2015165059/17.

(150181071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**SIPL Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.634.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination sociale de l'associé unique de la Société, Health Care REIT Inc., doit se lire désormais comme suit:  
- Welltower Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SIPL Finco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015165037/16.

(150181714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**SIPL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 137.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.635.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination sociale de l'associé unique de la Société, Health Care REIT Inc., doit se lire désormais comme suit:  
- Welltower Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SIPL Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015165038/16.

(150181710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**HOPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 124.629.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2015 que:

- Madame Carine CARLINO, employée privée, née le 7 avril 1987 à Metz (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, 10 rue Antoine Jans L-1820, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand MI-CHAUD, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

- Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021 Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 10 rue Antoine Jans, L-1820 et Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et demeurant professionnellement à Luxembourg, 10 rue Antoine Jans L-1820.

- Est réélu commissaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021, Ser.Com S.à r.l., B117942, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19 boulevard Grande-duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165497/22.

(150182766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Sirenis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165039/10.

(150181039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Sislark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 118.764.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SISLARK PROPERTY S.à r.l.*

Référence de publication: 2015165040/10.

(150181715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**Novalux Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 200.527.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, et
  - 2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon,
- toutes les deux sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "NOVALUX INVESTMENT S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, quatre-vingt-dix-neuf actions; . . . . .	99
2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, une action; . . . . .	<u>1</u>
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
  - b) Madame Isabelle PLISMY épouse SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
  - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 septembre 2015. Relation GAC/2015/8293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2015166475/142.

(150183470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Sobimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 171.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOBIMO S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015165041/11.

(150181251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Société de Participations Innofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165042/10.

(150180899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**CHC Helicopter (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.572.

*Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil de gérance de la société*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société*

i. L'associé unique de la Société décide d'accepter la démission de M. Hille-Paul SCHUT, M. Richard BREKELMANS et M. Harald THUL de leurs mandats en qualité de gérants B de la Société avec effet au 3 août 2015.

ii. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants B de la Société avec effet au 3 août 2015 et pour une durée indéterminée:

- M. Tamas HORVATH, employé privé, né le 5 novembre 1977 à Pécs III (Hongrie), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

- Mme Helena ALLIS, employée privée, née le 6 septembre 1981 à Luimneach/Limerick (République d'Irlande), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et

- M. Attila SENIG, employé privé, né le 23 août 1980 à Székesfehérvár (Hongrie), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

*Gérants A:*

- M. Hooman YAZHARI; et

- M. Geoff KELLOGG.

*Gérants B:*

- M. Tamas HORVATH;

- Mme Helena ALLIS; et

- M. Attila SENIG.

Le siège social de la société CHC Helicopter S.A., associé unique de la Société, a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166083/33.

(150183183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---



**Solver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 127.363.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 27 août 2015*

Le Commissaire aux Comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l., il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015165045/13.

(150180987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.012.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 163.811.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015165047/13.

(150181256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 183.752.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015165052/12.

(150181580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Atlantis International 2 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 177.727.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste d'administrateur.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165178/16.

(150182198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Thibault S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 186.764.

Les comptes annuels de la société pour la période du 17 Avril 2014 (date de constitution) au 31 Mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165053/12.

(150181452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**Thibault S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 186.764.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 septembre 2015*

- Le mandat du réviseur d'entreprise agréé a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016, à savoir:

*Réviseur d'entreprise agréé*

Deloitte Audit - 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165054/14.

(150181506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**Themis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 176.214.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015165065/10.

(150181180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.622.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 22 septembre 2015 qui ont été acceptées:

- la démission de Mr. Iain Johns de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 22 septembre 2015; et

- la nomination de Mr. Stuart Pinnington, né le 11 septembre 1976 à Manchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Harbour Reach, La Rue de Carteret, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 22 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015165280/18.

(150182539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**TIMONE Multi-Asset - Single Manager, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 172.596.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015165067/12.

(150181318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**TLM Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.322.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Septembre 2015*

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la Société TLM ARES SARL.

L'assemblée, décide à l'unanimité des voix:

Le transfert du siège social de la société au: 19, rue de la Gare, L-3237 Bettembourg.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, au siège de la société.

Bettembourg, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Georges ROLLOT

Référence de publication: 2015165068/15.

(150181036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.718.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 septembre 2015*

1. Le siège social est transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Monsieur David SANA a démissionné de son mandat d'administrateur B avec effet immédiat.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

4. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B64474, a été nommé comme administrateur de catégorie B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017, avec effet au 24 juillet 2015.

5. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B103336, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017, avec effet au 24 juillet 2015.

6. La société Linder & Linder a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

7. La société Comcolux S.à r.l., ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B58545, a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST SA*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165724/27.

(150182315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**TR-AX Trailers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.088.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165072/9.

(150181201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Transp.AK, Société Anonyme.**

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.  
R.C.S. Luxembourg B 171.995.

---

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 06/10/2015.

FRL SA  
Signature

Référence de publication: 2015165073/12.

(150181368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**CHC Helicopter (5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 190.587.

---

*Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil de gérance de la société*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société*

i. L'associé unique de la Société décide d'accepter la démission de M. Hille-Paul SCHUT, M. Richard BREKELMANS et M. Harald THUL de leurs mandats en qualité de gérants B de la Société avec effet au 3 août 2015.

ii. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants B de la Société avec effet au 3 août 2015 et pour une durée indéterminée:

- M. Tamas HORVATH, employé privé, né le 5 novembre 1977 à Pécs III (Hongrie), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

- Mme Helena ALLIS, employée privée, née le 6 septembre 1981 à Luimneach/Limerick (République d'Irlande), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et

- M. Attila SENIG, employé privé, né le 23 août 1980 à Székesfehérvár (Hongrie), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

*Gérants A:*

- M. Hooman YAZHARI; et
- M. Geoff KELLOGG.

*Gérants B:*

- M. Tamas HORVATH;
- Mme Helena ALLIS; et

- M. Attila SENIG.

Le siège social de la société CHC Helicopter S.A., associé unique de la Société, a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166084/33.

(150183191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**TVH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2015*

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renouveler, pour une durée d'un an prenant fin lors de l'assemblée statutaire de 2016 devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2015, l'ensemble des administrateurs dans leur fonction à savoir Messieurs Guy Tubiana, Ahmed Mahcer et Vincent Villem, ainsi que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Guy Tubiana.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165078/13.

(150181297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Twain 1235 AG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.939.

—  
Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TWAIN 1235 AG S.A.

Référence de publication: 2015165085/10.

(150181011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Twain 1235 AG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.939.

—  
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TWAIN 1235 AG S.A.

Référence de publication: 2015165086/10.

(150181019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons de la dénonciation de la convention conclue en date du 13 novembre 2008 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

(anciennement "Equity Trust Co. Luxembourg S.A.")

R.C.S. B15302

Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg, Luxembourg

(le "domiciliaire")

et

Alternative Petroleum Technologies S.A.

R.C.S. B 143328

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015165170/21.

(150182512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

—  
EXTRAIT

Am 24 September 2015 hat das Verwaltungsratsmitglied Herr Andreas Berger, wohnhaft in 4125 Riehen, R-Wackemagelstr.101 (Schweiz), seinen Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 10 Juli 2015 bekannt gegeben. Am 24 September 2015 wurde Herr Peter Obeldobel, geboren in Landau/Pfalz (Deutschland), am 25 Mai 1967, wohnhaft in Panoramastrasse 11, 73337 Bad Überkingen (Deutschland), als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur Generalversammlung von 2016 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5 Oktober 2015.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2015165092/17.

(150180974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Vanadium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.870.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165093/9.

(150181366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**VaxCure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8131 Bridel, 28, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 176.873.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015165094/12.

(150181002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Arm Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.978.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 septembre 2015 que:

- La démission de Monsieur Gilles DEPIENNE, administrateur B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Madame Marina KERNEUR, née à Ploemeur, France, le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165208/16.

(150182530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Venus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.150.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165096/9.

(150181677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Verdi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.542.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Verdi Luxembourg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165097/11.

(150181514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

---

*Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 30 juillet 2015*

Il est décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165098/13.

(150181280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Menaco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.370.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 septembre 2015*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian MOGNOL de son mandat d'Administrateur.

- Mademoiselle Bérengère HAUSMANN employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian MOGNOL, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Mademoiselle Kalliopi FOURNARI. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015165657/21.

(150182216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Viva Telecom (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Rolunda S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 194.431.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015165099/11.

(150181522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Vorotan Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 185.052.

---

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165100/11.

(150181743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.118.

---

*Dépôt rectificatif - Numéro de dépôt initial: L150121346*

En date du 12 juin 2015, les 725 (sept cent vingt-cinq) parts sociales différées de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune ont été transférées par OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551, au profit de Grand Blue Corporate S.L., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social sis Paseo de la Castellana, 153-Bajo, 28046 Madrid, Espagne, inscrite au "Registre Mercantil de Madrid" sous le numéro B85736015.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l.: 11.775 (onze mille sept cent soixante quinze) parts sociales ordinaires
- Grand Blue Corporate S.L.: 725 (sept cent vingt-cinq) parts sociales différées, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015165695/22.

(150182571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---